



Poitiers, le 25 mai 2023,

Emploi des personnes en situation de handicap

Grand Poitiers et Poitiers continuent d'agir avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (le FIPHFP)

Le mercredi 24 mai, **Florence Jardin, présidente de Grand Poitiers Communauté urbaine, Marine Neuville, Directrice de l'établissement public FIPHFP et Stéphane Allouch, adjoint à la maire de Poitiers en charge du personnel ont signé** une nouvelle convention confirmant leur engagement en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap, en présence de Florence Guery directrice territoriale handicap Nouvelle-Aquitaine du FIPHFP.

Grand Poitiers Communauté urbaine et la Ville de Poitiers, dont l'administration et la politique RH sont mutualisées sont engagées depuis 2010 - année de la première convention signée avec le FIPHFP - en faveur de l'intégration du handicap et du maintien dans l'emploi d'agents en situation de handicap, grâce au dispositif interne Adapt'actions.

La direction des ressources humaines compte un référent maintien dans l'emploi et handicap dont les missions sont exclusivement dédiées à la politique en faveur du handicap. C'est le premier interlocuteur des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi pour les aider et les accompagner dans leur quotidien professionnel. Il organise également des actions de sensibilisation en direction de l'ensemble des acteurs des collectivités.

Une politique RH en faveur de l'intégration du handicap qui fonctionne au regard du taux d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi : 9% à la ville de Poitiers et de 6,65% à Grand Poitiers Communauté urbaine.

Une nouvelle convention ambitieuse

Le partenariat porte sur un engagement budgétaire de 758 K€ financé pour plus de la moitié par le FIPHFP avec un apport de 462 000 euros (60% du montant total des dépenses prévisionnelles).

Cette quatrième convention pluriannuelle couvre la période 2023 à 2025, elle comprend un plan d'actions pluriannuel avec 7 axes principaux pour une trentaine d'actions :

Recrutement

- **Axe 1 : Recrutements des travailleurs en situation de handicap** : les objectifs de recrutement sont ambitieux avec 39 BOE. Les dépenses de recrutement concernent principalement le financement de l'apprentissage avec un objectif d'accueillir 6 apprentis soit 3 de plus que la précédente convention et un objectif de 3 pérennisations démontrant ainsi leur engagement important pour l'apprentissage.

Maintien et reclassement

La communauté urbaine de Grand Poitiers et la ville de Poitiers prennent en charge plus de 60% des dépenses de reclassement et plus de 93% des dépenses de formation.

- Axe 2 : Reclassement et reconversion des personnes déclarées inaptes
- Axe 3 : Maintien dans l'emploi (actions dédiées pour poursuivre et renforcer les dispositifs d'aménagement de poste sur site et domicile, aménagement des temps de travail, accompagnement social, mobilisation des dispositifs de compensation du handicap.

Formation et communication

- Axe 4 : Formation des agents et des tuteurs en relation avec les PSEH pour accompagner les agents dans le développement de leurs compétences, favoriser l'accessibilité numérique par des formations ainsi que des actions de sensibilisation de la communauté universitaire au handicap avec des formations ouvertes à l'ensemble des agents.
L'ensemble des formations sont adaptées et accessibles aux agents des deux collectivités. Un focus est présenté pour améliorer la gestion quotidienne du handicap dans les pratiques opérationnelles et former le collectif de travail, les encadrants et les directions.
- Axe 5 : Communication, information et sensibilisation, afin de faire connaître le dispositif Adapt'actions aux agents nouvellement recrutés, une campagne de communication sera relancée permettant l'appropriation à toutes et tous du dispositif.

Actions innovations et autres dispositifs

- Axe 6 : Actions innovantes visant à recruter de nouveaux agents BOE et étudiants en développant un partenariat avec entreprise adaptée de travail temporaire.
- Axe 7 : poursuivre la mise en accessibilité (bâimentaire et SI) afin de permettre l'accès aux locaux professionnels et le développement de l'accessibilité numérique

Parmi les actions innovantes, on notamment la mise en place d'un partenariat initié depuis 2022 avec l'École atypique de Chasseneuil du Poitou en lien avec l'entreprise adaptée Deastances services. L'école atypique a construit une formation de développeur web, en lien avec l'EPSI (Ecole de l'ingénierie informatique).

A propos du FIPHFP

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois versants de la Fonction publique (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux...). Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité. Depuis sa création, le taux d'emploi de la Fonction publique est passé de 3,74 % en 2006 à 5,45 % en 2022.

Le FIPHFP est un établissement public national placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et du budget » (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006).

Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

fiphfp.fr / @fiphfp

A propos de Grand Poitiers

Avec près de 199 000 habitants, la Communauté Urbaine exerce de plein droit pour les 40 communes membres sur le territoire communautaire les compétences déléguées suivantes :

- Développement et aménagement économique, social et culturel de l'espace
- Aménagement de l'espace
- Équilibre social de l'habitat
- Gestion des services d'intérêt collectif
- Protection et mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie
- Collecte et traitement des déchets
- Lutte contre la pollution de l'air et contre les nuisances sonores
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

A propos de Poitiers

Poitiers est la ville centre du territoire. Les principales politiques publiques conduites par la ville de Poitiers sont basées sur 4 piliers :

- L'Écologie : Pour une ville engagée et résistante face au changement climatique.
- La Solidarité et la justice sociale : Pour une ville solidaire assurant la dignité de tous.
- La Démocratie : Pour une ville démocratique, qui redonne confiance en la politique.
- Le développement et le rayonnement local : Pour ville assurant hospitalité et qualité du service.

Contacts presse

Ville de Poitiers / Grand Poitiers

david.karmann@grandpoitiers.fr // 06 74 23 09 23

sebastien.allain@grandpoitiers.fr // 06 70 82 29 89

FIPHPF

fauverny@image7.fr // Fanny Auverny 06 07 18 59 42